

LE DIGEOIS



**REPRISE
25 MARS
2025**

**DIGES
PRODUCTEURS
LOCAUX
MARCHÉ**

**TOUS LES MARDIS
16H - 19H**

PLACE MARIE NOËL

**LÉGUMES, FRUITS, MIELS,
FROMAGES,
FARINES...**

Sommaire

- P 1** - Mot de Monsieur le Maire
- P 2** - PV du Conseil municipal
- P 19** - Informations mairie
- P 26** - Petit marché du mardi
- P 27** - A l'école
- P 29** - Les Associations Digeoises
- P 42** - Loisirs

DIGES

LOTO le 30 MARS

Organisé par le Club MARIE NOËL

SALLE DES FÊTES à 14h00

Ouverture de la salle à 13h30
Pâtisseries et buvette sur place

Réservation au : 06 72 66 73 54
Ou par mail :
cmn89.secretariat@orange.fr

4€ le carton - 15€ les 4 - 20€ les 6

1 partie spéciale gratuite pour les enfants de moins de 12 ans

Nombreux lots et Bons d'achat non remboursables
par thèmes:
Vaisselle, Grill pain - Combiné raclette - Friteuse à air chaud, Loisirs,
Parure de lit - Plaid - Oreillers, coffrets gourmands, Casque audio -
Casque gaming - Enceinte portable, Accessoires de mode, etc

Enfants: Mini basket, Roudnet set, Enceinte lumineuse avec micro

Gros Lot : COOKEO Moulinex 6 Litres et 180 recettes

**VIDE MAISON
à DIGES**

Hameau de VARENNES

**SAMEDI
10 MAI 2025
9h-18h**

Nombreux participants

Venez chiner :
petits meubles, outillage,
livres, déco, jeux,
puériculture, vêtements...

Maisons
participantes
signalées par
des ballons

Mars 2025

Salle Polyvalente Marie Noël
le Jeudi à 19h30

Yoga

à Diges

Bénéficiez
de 2 cours
GRATUITS
dès le jeudi
3 Avril 2025

Cours animés par Elise Klimacek

- Mobilité fonctionnelle • Souplesse active • Renforcement musculaire
- Développer son ressenti • Construire une pratique saine et adaptée
- Développer sa force • Améliorer sa capacité respiratoire
- Gagner en confiance • Prendre soin de sa mobilité articulaire

Le yoga vinyasa est un yoga où les postures s'enchainent dans un flow plus ou moins rapide et plus ou moins challengeant. Nous cherchons à renforcer le corps, à mobiliser les muscles profonds et à gagner en force et en souplesse contrôlée. La pratique se construit de manière progressive pour amener chacun à ressentir de plus en plus subtilement son corps, ses muscles, ses sensations, les éventuelles tensions accumulées et parvenir à apaiser corps et esprit. Mon approche est essentiellement posturale, même si nous travaillons les pranayamas (exercice de respiration) en profondeur.

CDF



COMITÉ
DES FÊTES
DE DIGES

Contact:
Micheline Dupont 06 24 00 50 27

Bertrand Mauprout 06 73 84 45 15
Mail: cdf.diges@laposte.net

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Mardi de 14h à 17h30

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois : 10h à 12h

Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Mercredi de 10h à 12h

Bibliothèque :

Mardi de 16h00 à 18h

Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous la semaine

Site internet :

mairiediges89.fr

Adresse mail :

mairie.diges89@wanadoo.fr

Facebook : Commune Diges

Responsable de la publication :
M. VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en
page : Mme LEPRÉ Sandrine

Etat civil

Naissances



Le 4 octobre 2024, DELVENNE Anna

Le 14 décembre 2024, RICCI Charlie

Le 15 décembre 2024, MIGNOT-SAUTIER Marceau

Le 17 décembre 2024, GARNIER Jeanne

Le 5 janvier 2025, DUPONT Lise

Le 12 janvier 2025, PERROT Enora

Le 1^{er} février 2025, MISSAULT JONGBLOET Geneviève

Le 12 février 2025, LEQUIME BROGNOLI Elvira

Toutes nos félicitations

Mariages



Le 21 septembre 2024 de Antonin GIBERT et Justine PARIS

Le 17 décembre 2024 de Francis PROBST et Catherine MORVAND

Tous nos vœux de bonheur.

Décès



Le 20 novembre 2024 de Simone BRULEY

Le 8 décembre 2024 de Jean NICOLAY

Le 6 janvier 2025 de Georges MICHOT

Le 26 janvier 2025 de Jitar MONGKOLPAKDI

Nos sincères condoléances

Nouveaux Arrivants

**Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas
souhaité la bienvenue, à se faire connaître auprès du
secrétariat de la mairie.**

Mot de Monsieur le Maire

Bienvenue au Printemps...

Les jours rallongent, le soleil brille, les oiseaux chantent, dame nature, se réveille... Vive le printemps ! Chaque année, c'est en quelque sorte une renaissance...

En ce début de propos, je renouvelle toute notre reconnaissance au Docteur HAMMOUD qui a choisi de venir exercer son art à Diges pour la grande satisfaction des habitants de notre territoire. Merci aussi, bien sûr, aux kinésithérapeutes, infirmières et psychothérapeute qui prennent soin de nous.

Vous avez peut-être entendu parler de l'éventualité d'une fermeture de classe à l'école de Diges. Plusieurs manifestations ont eu lieu à Diges et Auxerre. Merci aux représentants élus des parents d'élèves et à toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour défendre notre école. Au final, les 4 classes de l'école Diges seront maintenues, en restant toutefois sous surveillance.

Le petit marché du mardi soir, à l'arrêt pendant les trois mois d'hiver, (excepté les pizzas) reprendra le 25 mars. L'offre actuelle : fruits, légumes, miel, pizza, serait élargie : plants de jardin, boucherie-charcuterie et pâtisserie artisanale.

Après l'aménagement et l'agrandissement des vestiaires du stade, des travaux de gros entretien de la pelouse du grand terrain de football seront réalisés ce printemps : égalisation et griffage soignés, semis d'amendements et de semences de graminées, sablage, roulage, arrosage selon besoins, « maîtrise des taupes, lapins et autres indésirables »

Grand merci au responsable de l'A.J.A. et au chef jardinier qui sont venus nous prodiguer leurs précieux conseils. Cette opération, soumise au dictat de la météo et multifactorielle, quoi qu'il en paraisse, est délicate à mettre en œuvre.

Dans les prochaines semaines, il nous faut aménager un terrain de pétanque entre le city stade et le terrain de tennis.

Concernant la restauration de la charpente de la toiture de l'église nous aurons une réponse à nos demandes de subventions au troisième trimestre.

Le projet tiers lieux - restaurant - café - tabac - épicerie - hébergement arrive en phase finale. De nombreuses études, techniques, thermiques, hydraulique, analyse de sol... ont été nécessaires à la réalisation des travaux dans le respect des normes.

Avec notre cabinet d'architecte Panorama et nos conseillers, nous avons rencontré les administrations État - Région pour que notre projet satisfasse aux exigences légales thermiques, techniques et administratives, dans le cadre des éco-conditionnalités.

Nous avons déposé le dossier d'Avant-Projet Détaillé et le plan de financement en Préfecture pour un traitement dans les prochaines semaines.

En l'attente, Panorama prépare le permis de construire et le Document de Consultation des Entreprises.

Ce 8 mars 2025, enfants, parents et même grands parents ont eu l'occasion de participer au carnaval organisé par l'AJD. Sous un soleil radieux, les enfants grimés, déguisés ont participé nombreux à tous les jeux proposés. Bravo aux bénévoles de l'AJD pour ce moment de joie et de convivialité.

Dès à présent, je vous invite à venir nombreux aux prochaines manifestations proposées par les associations :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - Loto du club Marie-Noël | le 30 mars 2025 |
| - Feu de la Saint-Jean | le 21 juin 2025 |
| - Fête des Ecoles | le 28 juin 2025 |
| - Soirée Guiguettes AJD | le 05 juillet 2025 |

Venez, vous en serez heureux !

Bien amicalement
Jean-Luc VANDAELE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le **treize juin**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents et excusés : Mme Céline ZIEJLDZALKA (donne pouvoir à M. Michel NADIN),
Mme Julie BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LEPRÉ

ORDRE DU JOUR :

1. Transfert compétence Assainissement collectif à la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1^{er}.01.2025 ;
2. Fondation du patrimoine : proposition d'adhésion ;
3. Point sur les travaux des vestiaires ;
4. Point sur le dossier café/restaurant/multiservices/tiers-lieu ;
5. Point sur le dossier de l'aménagement du Cabinet médical ;
6. Point sur le dossier de restauration des toitures de l'Eglise ;
7. Budget principal : Décisions modificatives ;
8. Autorisation pour une étude de faisabilité d'un parc photovoltaïque ;
9. Tarifs cantine et garderie périscolaire ;
10. Questions diverses.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.

Délégations exercées :

L'assurance a effectué un premier remboursement du sinistre sur le hangar d'Arqueneuf.

1- Transfert compétence Assainissement collectif à la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1^{er}.01.2025

D.2024/28 visa Préfecture le 14.06.2024

La loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015) avait prévu un transfert de compétence Eau potable et assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, la loi Ferrand Fesneau (loi n° 2018-702 du 3 août 2018), les communautés de communes n'exerçant pas les compétences peuvent reporter le transfert au 1^{er} janvier 2026.

En 2022, la loi « 3DS » (loi n° 2022-217 du 21 février 2022) conforte les compétences des collectivités locales, l'échéance du 1^{er} janvier 2026 est maintenue pour le transfert de compétence Eau potable et Assainissement aux communautés de communes.

De plus, l'article L5214-21 du CGCT droit commun prévoit que pour les Syndicats supra-communautaires (périmètre étendu dans au moins 2 établissements à fiscalité propre), le syndicat reste compétent et devient, le cas échéant, syndicat mixte. La communauté de communes est automatiquement substituée à ses communes membres au sein des syndicats de communes et des syndicats mixtes préexistants.

La communauté de communes Puisaye Forterre (CCPF) a émis le souhait d'un transfert de compétences des communes à l'Intercommunalité elle-même ; cette dernière prévoyant de la retransférer dans la foulée, au syndicat mixte, la Fédération Eaux Puisaye Forterre, au 1^{er} janvier 2025.

Du fait des délais très courts d'ici 2025, ne pouvant transférer les compétences en bloc, la CCPF s'est rapprochée de la FEPP pour que cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) puisse, pour les communes qui le souhaitent, accueillir le transfert des compétences eau potable ou assainissement collectif directement, à compter du 01^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire de Diges expose à l'ensemble du Conseil municipal sa volonté de transférer au 01^{er} janvier 2025 la totalité de la compétence Assainissement collectif à la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Monsieur le Maire de DIGES expose qu'un transfert à une même organisation qui gère déjà historiquement l'eau potable sur la commune, permettra notamment de garantir un même niveau de service à l'abonné (eau potable) étendu à l'usager (eaux usées). Cette rationalisation de la gestion des compétences s'appuie sur une gestion raisonnée du Petit Cycle de l'Eau.

Enfin, Monsieur le Maire de DIGES indique que le fonctionnement du Syndicat (FEPP), permet à l' élu (maire et ou délégués) de conserver le rôle d'acteur direct sur les décisions de l'EPCI et donc la maîtrise du service et des investissements sur son territoire.

Ce transfert de compétence implique que la Fédération Eaux Puisaye Forterre sera substituée à la commune de DIGES pour l'exercice de l'intégralité de la compétence Assainissement que la commune exerçait précédemment.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE TRANSFERER à la date du 01^{er} janvier 2025, la totalité de la compétence Assainissement collectif**, exercée par la commune de Diges, à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ; étant précisé que cette structure exploitera ce service d'intérêt public, industriel et commercial, au travers de sa Régie ;

- **PREND ACTE** que ce transfert de compétence implique que la Fédération Eaux Puisaye Forterre sera substituée à la commune pour l'exercice de l'intégralité de la compétence Assainissement collectif que cette dernière exerçait précédemment ;

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention à parachever portant transfert de ladite compétence et régissant les obligations et les responsabilités de chacune des parties, les conditions budgétaires et comptables du transfert (biens, subventions, emprunts), le transfert des contrats et conventions, la facturation aux usagers, le transfert des biens et équipements.

2- Fondation du patrimoine : proposition d'adhésion

La Fondation du Patrimoine a envoyé son rapport d'activité 2023 à la commune, accompagné d'une proposition d'adhésion. Vu le projet de restauration de la toiture de l'Eglise, il pourrait être intéressant d'y adhérer.

La cotisation s'élevant à 200 € pour les communes de moins de 3 000 habitants, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la commune adhère à La Fondation du Patrimoine.

3- Point sur les travaux des vestiaires

Côté Club House, les portes et les fenêtres sont posées ; la partie maçonnerie effectuée par l'entreprise TAFFINEAU -démolition, agrandissement porte et ouverture latérale- est réalisée. Le terrassement effectué par l'entreprise Richer est terminé.

La fondation, les murs et la plate-forme béton sur le vide sanitaire de l'extension (locaux de stockage) sont pratiquement achevés.

M. CANET a présenté un supplément de travaux concernant la réhausse par tampons de 2 054,84 € HT.

La livraison de l'ensemble des travaux est prévue en juillet 2024.

4- Projet Café Restaurant multiservices tiers-lieu : Analyse des offres et attribution du marché de Maîtrise d'œuvre

Le bureau d'architecte Panorama travaille sur le dossier. BET structure et fluides, architecte et paysagiste sont venus sur place. Ils ont demandé un complément de mesures au géomètre (Géomexpert) qui est intervenu rapidement et a transmis les éléments rapidement.

Demain, vendredi 14 juin, Panorama doit nous transmettre les diagnostics de BET structures et fluides, accompagnés d'une analyse de l'architecte. Semaine prochaine, ils nous remettront la phase esquisse.

L'Avant-Projet Sommaire est prévu début juillet ; l'Avant-Projet Détaillé avec chiffrage financier du projet est prévu 2^{ème} quinzaine d'août.

Le calendrier prévisionnel Etudes et Travaux est en cours de discussion avec l'assistant à maîtrise d'œuvre MASSONNET, PANORAMA, M. LEZEAN et la commune.

Une rencontre avec les financeurs est à programmer vers le 20 septembre : Préfecture (DETR, Fonds Friches, Fonds vert), la Région (Effilogis, Fonds européens), le Conseil Départemental (Ambition pour Yonne).

Lors de la réunion des Maires de Puisaye Forterre du 10 juin, le Maire s'est entretenu avec Mme Froment-Meurisse, Conseillère Départementale de Puisaye Le dossier lui sera envoyé pour qu'elle puisse étudier l'argumentation de la demande de subvention.

Le 13 mai : rencontre téléphonique avec M. Yulzari de PANORAMA, M. GRAMMAIRE du cabinet MASSONNET, M. LEZEAN de la CCPF, M. DE BIE et le Maire, sur les conditions à remplir pour obtenir le meilleur financement.

Effilogis exige des critères à remplir stricts, en matière d'isolation, de ventilation, d'étanchéité, de chauffage, de qualité des matériaux...

5- Point sur le dossier de l'aménagement du Cabinet médical

Les travaux sont terminés (excepté l'enduit sur l'élévation de la rampe d'accès).

Reste à monter le mobilier qui est sur place. L'essentiel des travaux a été réalisé par les employés communaux, excepté l'électricité et la pose du revêtement de sol spécifique pour les locaux médicaux.

Le montant des dépenses engagées s'élève à 33 856,84 € HT. La part prise en charge par l'Association Santé Cœur de Puisaye et la Communauté de Communes de Puisaye Forterre (vu avec M. BUTTNER) serait de 23 726 €.

La Communauté de Communes de Puisaye Forterre prendra le loyer en charge pendant 1 an.

L'ouverture du cabinet pourrait se faire en août/septembre 2024.

6- Point sur le dossier de restauration des toitures de l'Eglise

Le dossier de demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la DRAC. L'arrêté de permis de construire a été signé par le Maire.

Un dossier de demande de subvention a été envoyé à la DRAC qui l'a rejeté pour 2024 mais inscrit en pré-programmation pour 2025. Il faudra renvoyer la demande en fin d'année avec les devis des entreprises retenues.

Le dossier de demande de subvention au Département a été transmis en début d'année, dans le cadre du contrat de territoire, Programme Ambitions pour l'Yonne- estimation à 30%, soit 141 000 €. La Commission du Conseil Départemental a considéré que le projet n'entrait pas dans ce cadre car les travaux réalisés concernent la restauration et l'entretien. Le dossier sera donc traité dans le programme « Villages de l'Yonne », dont la subvention est plafonnée à 80 000 € (soit 40% sur un montant de dépenses plafonné à 200 000 €).

C'est ce qui a été présenté à la réunion des Maires de Puisaye Forterre à Mézilles le 10 juin, et sera proposé à l'assemblée départementale.

La commune de Villiers Saint Benoit est dans la même situation que Diges.

Le dossier de demande de subvention à la Région est en cours d'étude.

Mercredi prochain, un rendez-vous a été pris avec M BOUCHERON, Délégué de la Fondation du Patrimoine, pour étudier la possibilité de monter un dossier.

7- Budget principal : Décisions modificatives

D.2024/29 visa Préfecture le 14.06.2024

Vu la demande d'avance du cabinet PANORAMA, Maître d'œuvre dans le cadre du projet « Café/restaurant/multiservices/tiers-lieu » ;

Vu la dépense enregistrée au budget principal au chapitre 20- Immobilisations incorporelles ;

Vu qu'une demande d'avance, même concernant une étude est comptabilisée au chapitre 23- Immobilisations en cours ;

Vu que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus pour le versement et la récupération de cette avance,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de modifier le BP 2024 comme suit :

D2031/20 : - 14 000 € ➔ D237/23 : +14 000 €

D2031/041 : + 14 000 € ➔ R237/041 : + 14 000 €

8- Autorisation pour une étude de faisabilité d'un parc photovoltaïque

N'ayant pas suffisamment d'élément, le Maire propose d'ajourner ce point. Le Conseil municipal accepte.

9- Tarifs cantine et garderie périscolaire

9-1 Cantine

D.2024/30 visa Préfecture le 14.06.2024

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Etat a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles à la fraction « péréquation de la dotation de solidarité rurale ». Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, de garantir à tous l'accès à la cantine pour les plus démunis permettrait de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour. Cette aide financière de l'Etat serait versée à 2 conditions :

- qu'une tarification sociale des cantines soit mise en place et comporte au moins 3 tranches ;
- que la tranche la plus basse ne dépasse pas 1 € par repas.

Tout repas inférieur ou égal à 1 €, selon les conditions de ressources sera remboursé par l'Etat 3€ / jour.

La commission municipale des écoles propose les tarifs de restauration suivants au 1^{er}/09/2024 :

- Pour les élèves :

Quotient familial	Tarif
Inférieur à 650 €	0,70 €
Compris entre 651 € et 1 000 €	1 €
Supérieur à 1 000 €	3,62 €

- Pour les enseignants et adultes : 5,56 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de faire appliquer les tarifs présentés ci-dessus ;

- **MANDATE** le Maire pour faire appliquer ces tarifs, signer la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » et effectuer les démarches nécessaires afférentes à ce projet.

9-2 Garderie

D.2024/31 visa Préfecture le 14.06.2024

Le Maire informe le Conseil municipal que les tarifs de la garderie périscolaire n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années.

La commission municipale des écoles, après avoir étudié le financement 2023/2024 de la garderie propose d'appliquer ces tarifs au 1^{er}/09/2024 :

- Forfait par mois pour 1 enfant : 57,75 €
- Forfait par mois à partir du 2^{ème} enfant : 32,55 € / enfant
- Forfait par mois pour 1 enfant du personnel : .. 25,20 € / enfant
- Tarif occasionnel : 4,20 € par jour de fréquentation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de faire appliquer les tarifs présentés ci-dessus ;

- **MANDATE** le Maire pour faire appliquer ces tarifs et effectuer les démarches nécessaires afférentes à cette décision.

10- Personnel : création d'un poste d'adjoint d'animation territorial

D.2024/32 visa Préfecture le 20.06.2024

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu des besoins du service suite au départ à la retraite d'un agent, le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées par l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, **de créer** un emploi permanent d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet, à raison de 30,6 heures par semaine, pour accompagner les enfants scolarisés à la cantine, à la garderie, et dans la classe, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'Adjoint d'animation territorial ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **La création** d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 30,6 heures par semaine, à compter du **1^{er} septembre 2024** ;
- **D'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

11- Questions diverses

- Elections Législatives : les conseillers peuvent s'inscrire sur les tableaux de tenue du bureau de vote les 30 juin et 07 juillet.
- Les dictionnaires seront remis aux élèves de CM2 le 2 juillet 2024 à 18h30 dans la salle de la Mairie.
- L'inauguration de la fresque peinte avec les élèves de l'école aura lieu sur place le 27 juin 2024 à 11h30 et sera suivie du pique-nique des enfants.
- La commune a acquis un véhicule de service, comme prévu au budget, d'une valeur de 11 000 € TTC.
- La société DAFP a mis à disposition du service technique un tracteur, pour essai avant achat. L'ancien tracteur sera repris.
- Il faut préparer l'animation du 14 juillet : les conseillers disponibles ce jour sont les bienvenus pour tenir les stands.
- Problème de voisinage dans les logements locatifs de la Mairie : le Maire a envoyé plusieurs courriers et mails.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf septembre**, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Julie BARBIER, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents / excusés : Mme Céline ZIEJZDZALKA.

Secrétaire de séance : Mme Dominique BOUVIER.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif ;
- 2- Finances : - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
- Remboursement achat carte grise du nouveau véhicule
- Décisions modificatives
- 3- Lancement d'une procédure d'expulsion d'un locataire ;
- 4- Point sur les dossiers :
- Aménagement et extension des vestiaires
- Café/restaurant/multiservices/tiers-lieu
- Restauration des toitures de l'Eglise
- Aménagement du Cabinet médical
- 5- Installation d'un camion à pizza ;
- 6- Point sur la rentrée scolaire 2024 ;
- 7- Adhésion de communes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ;
- 8- Questions diverses.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.

Délégations exercées :

Suite à l'acquisition d'une camionnette pour le service technique, un contrat d'assurance automobile a été souscrit.

1- Adoption du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif

D.2024/33 visa Préfecture le 23.10.2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours par voie électronique au Préfet et au système d'information prévu par l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA, dans ce même délai de 15 jours.

Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2023 ;
- **Décide** de transmettre la délibération et le rapport aux services préfectoraux ;
- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site services.eauxfrance.fr ;
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

2- Finances

2-1 Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

D.2024/34 visa Préfecture le 23.10.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;

Vu la demande du Comptable public auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon les listes n°6911620933 pour le budget principal de la Commune et n°6934652333 pour le budget annexe Assainissement en date du 19 et 22 mars 2024 ;

Considérant que **les admissions en non-valeur** sont des créances qui apparaissent irrécouvrables après toutes poursuites engagées par le comptable ; un recouvrement sera toutefois possible, si le redevable revenait à une situation le permettant ;

Considérant que **les créances éteintes** sont des décisions d'effacement de dette prononcées par le juge (la commune et la trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement).

Considérant le caractère irrécouvrable des créances, décomposées comme suit :

- BP principal : Créances éteintes : 73,70 €.
- BP Assainissement : Créances admises en non-valeur : 475,67 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les montants suivants :
 - Budget Principal- Compte 6542- Créances éteintes : 73,70 €,
 - Budget Assainissement- Compte 6541- Admissions en non-valeur : 475,67 €.
- **Mandate** le Maire pour effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

2-2 Remboursement achat carte grise du nouveau véhicule

D.2024/35 visa Préfecture le 23.10.2024

Le nouveau véhicule du service technique ayant été acheté d'occasion à un entrepreneur, la commune a dû effectuer les démarches nécessaires à l'établissement de la carte grise, auprès des services de la Préfecture.

Ne pouvant faire autrement que de régler la somme due par carte bancaire, Monsieur le Maire a effectué le règlement avec sa carte personnelle, pour un montant de 226,76 €.

Le Maire souhaitant s'abstenir, après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour et une abstention :

- **Décide** de rembourser l'achat de la carte grise effectué par le Maire, d'un montant de 226,76 € ;
- **Mandate** le Maire pour effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

2-3 Décisions modificatives

D.2024/36 visa Préfecture le 23.10.2024

- Budget principal Commune : Décision modificative n°2

Les emprunts effectués à la Banque des Territoires étant indexés au taux du livret A, les échéances 2024 ont été augmentées par rapport au tableau d'amortissement initial. Pour passer les écritures nécessaires aux remboursements des emprunts, les prévisions budgétaires doivent donc être réajustées, et il est proposé au Conseil municipal de les modifier comme suit :

- Recettes de fonctionnement :

Art. 773- Mandats annulés sur exercice antérieur :+ 3 015 €

- Dépenses de fonctionnement :

Art. 66111- Intérêts réglés à l'échéance :+ 3 015 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à la modification du budget principal comme indiqué ci-dessus ;
- **Mandate** le Maire pour effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

D.2024/37 visa Préfecture le 23.10.2024

- Budget annexe Assainissement : Décision modificative n°1

Suite à la demande du Comptable public d'admettre des créances en non-valeur au budget annexe Assainissement, et à la délibération n°2024/34 portant sur l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables,

les prévisions budgétaires doivent être réajustées, et il est proposé au Conseil municipal de les modifier comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :

Art. 61523- Entretien réseaux : - 500,00 €

Art. 6541- Créances admises en non-valeur : + 500,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à la modification du budget Assainissement comme indiqué ci-dessus ;
- **Mandate** le Maire pour effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

3- Lancement d'une procédure d'expulsion d'un locataire

D.2024/38 visa Préfecture le 23.10.2024

Un bail de location a été signé le 1er août 2018 pour le logement n°1 situé 7 place de l'Eglise 89240 DIGES ;

Depuis 2020, le locataire a eu des problèmes de paiement du loyer ; certains ont été payés suite aux démarches de relance et de saisie du Service de Gestion Comptable.

A l'heure actuelle, la dette s'élève à 10 875,60 € et augmente tous les mois.

Malgré les diverses relances, et les paiements peu nombreux, le montant est devenu beaucoup trop important pour que le locataire arrive à payer sa dette.

La commune a saisi un huissier pour procéder à la sommation du commandement de payer, sans résultat.

Au vu de la situation, le Maire propose d'expulser le locataire dont la procédure est la suivante :

- Assignation au tribunal pour demande d'expulsion,
- Signifier la décision du tribunal par huissier, avec information en Préfecture.

Le coût estimatif des honoraires d'avocat et d'huissier est d'environ 1 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de lancer la procédure d'expulsion du locataire domicilié 7 place de l'Eglise, appartement 1 ;
- d'autoriser le Maire à retenir l'avocat pour réaliser cette mission ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4- Point sur les dossiers

4-1 Aménagement et extension des vestiaires

La plate-forme autour des vestiaires est terminée.

Tous les travaux seront terminés d'ici la fin du mois. Il reste essentiellement les enduits extérieurs à réaliser, le bardage du pignon et quelques finitions en isolation et électricité.

La réception de chantier est prévue le jeudi 26 septembre 2024.

4-2 Café/restaurant/multiservices/tiers-lieu

Le bureau d'architecture PANORAMA nous a présenté l'Avant-Projet Sommaire le 28 août 2024.

Bon nombre d'entre vous étaient présents ; participaient également M. LEZEAN et M. HUMBLLOT de la CCPF et M. GRAMMAIRE, notre assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

M. GRAMMAIRE nous a présenté également son analyse de cet APS : historique, respect des fonctionnalités, des surfaces, de l'urbanisme, des aspects techniques, et de l'enveloppe financière.

Suite à cette présentation, PANORAMA nous a envoyé un compte rendu de cette réunion de présentation de l'APS.

Avant validation, M. GRAMMAIRE a demandé à PANORAMA de répondre à quelques améliorations et/ou modifications demandées lors de la réunion de présentation :

- Envisager une mezzanine dans une des chambres indépendantes de l'étage du meublé de tourisme

- Revoir la conception de la terrasse du bar-restaurant pour améliorer sa visibilité depuis la voirie urbaine (permettra de valider l'APS)

- Par rapport au compte-rendu CR03 :

- P3 : sanitaire : bien vérifier par rapport au RSD (Règlement Sanitaire Départemental)

les besoins obligatoires en sanitaires pour un établissement de restauration (1 seul sanitaire public peut-il suffire ?)

- P3 : cuisine : proposer la modification de distribution pour permettre la validation de l'APS et notamment de la présence (ou non) de baies en partie supérieure du mur côté terrasse.

Par ailleurs, Il a apporté les compléments suivants par rapport à l'analyse de l'APS :

- Attention à l'isolation thermique des chéneaux posés en tête de mur (liaison entre doublage intérieur et isolation thermique par panneaux au-dessus de la charpente
- La charpente de l'extension du tiers-lieu par rapport au bâtiment existant devra être posée sur des corbeaux sur la façade existante et non par empochements (libre dilatation à prévoir).

Globalement, l'APS répond au cahier des charges du maître d'ouvrage, sous réserve de la prise en compte des remarques exposées par l'AMO.

A ce stade, le projet peut être considéré comme cohérent au regard de l'estimation financière prévue.

Au cours du mois d'août, l'étude et le diagnostic géotechnique ont été réalisés (9 sondages à 4/5 m de profondeur et 4 fouilles à 2/3 m de profondeur). Nous sommes dans des sols sablo-argileux puis argileux, soumis au retrait gonflement, comme beaucoup de terrains à Diges.

Le 25 septembre il est prévu une rencontre avec l'ABF, les services de la Préfectures, Panorama et M. LEZEAN le matin. L'après-midi, rencontre avec les financeurs : L'Etat, le Conseil Régional (le Conseil Départemental ne peut pas participer).

PANORAMA travaille à l'Avant-Projet Détaillé qu'il nous présentera dans les prochaines semaines.

4-3 Restauration des toitures de l'Eglise

Une réunion de la commission patrimoine a eu lieu le 11 juillet 2024 pour ébaucher les modalités de lancement d'une souscription dans le cadre de l'accompagnement financier de la Fondation du patrimoine.

Des contacts sont en cours avec la DRAC et le Conseil Régional pour obtenir les meilleures conditions d'accompagnement.

Thomas DE BIE entretient le contact avec M. LERICHE et la Région.

A la demande de la DRAC qui veut s'assurer de chiffres financiers précis et avec le concours de l'architecte M. LERICHE, nous allons lancer l'avis d'appel public à la concurrence ce lundi 23 octobre 2024.

4-4 Aménagement du Cabinet médical

Les aménagements sont terminés. Les procédures administratives sont assez complexes et longues pour l'installation d'un cabinet médical. Le cabinet devrait ouvrir le 15 octobre 2024.

5- Installation d'un camion à pizza

D.2024/39 visa Préfecture le 23.10.2024

Le Mairie a été contacté par Madame D'ANDREA Marie, qui demande l'autorisation de stationner son camion à pizza sur le domaine public, place Marie Noël à Diges (89240), le mardi de 16h à 22 h à partir du 22 octobre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** que Mme D'ANDREA Marie stationne son camion à pizza sur la place Marie Noël, tous les mardis de 16h à 22h, à partir du 22 octobre 2024 ;

- **Mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette décision et signer une convention d'occupation du domaine public avec Mme D'ANDREA Marie, pour une durée d'1 an et d'en définir le montant.

6- Point sur la rentrée scolaire

Lundi 2 septembre, 77 enfants ont fait leur rentrée scolaire.

La répartition des classes est la suivante :

Petite et moyenne section de maternelle : Anne Defaut, avec Anaïs Robert faisant fonction d'ATSEM : 16 élèves.

Grande section de maternelle et CP : Diane Jobard Cunault avec Barbara Louchart faisant fonction d'ATSEM : 23 élèves.

CE1-CE2 : Brigitte Ramel-Savoret : 21 élèves.

CM1-CM2 : Monsieur Nicolas Sadowski : 16 élèves.

75 enfants sont inscrits à la cantine scolaire. Les repas sont préparés sur place par le cuisinier mis à disposition par API, en respectant la part de produits locaux et de repas végétarien tels qu'encadrés par la loi Egalim.

Le coût de revient d'un repas est de 9,77 €. En totalité, le reste à charge pour la commune, pour assurer le fonctionnement de la cantine et de la garderie est de 65 000 €.

7- Adhésion de communes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre

D.2024/40 visa Préfecture le 23.10.2024

Adhésion des communes de Bazarnes, Bessy-sur-Cure, Deux Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery, Trucy-sur-Yonne et Sainte-Pallaye de la Communauté de Communes Chablis Villages, Terroirs à la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 01/01/2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants, L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-8 ;

Vu l'arrêté en date du 17 novembre 2016 portant sur la création d'un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

Vu les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPF) ;

Vu les délibérations de la Fédération Eaux Puisaye Forterre en date du 28 juin 2024 portant sur le transfert de la compétence Eau potable des **communes de Bazarnes, Bessy-sur-Cure, Deux Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery et Trucy-sur-Yonne** de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

Vu la délibération de la Fédération Eaux Puisaye Forterre en date du 12 septembre 2024 portant sur le transfert de la compétence Eau potable de la **commune de Sainte-Pallaye** de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités ;

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions :

- **DÉCIDE** d'accepter le transfert de la compétence Eau potable des **communes de Bazarnes, Bessy-sur-Cure, Deux Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery, Trucy-sur-Yonne et Sainte-Pallaye** de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à compter du 1er janvier 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte à l'exécution de la présente délibération.

8- Questions diverses

- RIFSEEP : Le régime indemnitaire actuel mis en place en 2007 est devenu obsolète depuis 2017. Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. Selon la procédure administrative, un projet de délibération a été envoyé au Centre de Gestion pour avis, avant d'être proposé au Conseil municipal.

- Ordures ménagères : La Communauté de Communes va délivrer gratuitement ces bacs. Une distribution sera organisée sur la Commune de Diges dans la cour de l'école primaire et la sur la Commune de Pourrain à la Poste.
- Quelques enfants viennent régulièrement à l'école à vélo. Il est prévu d'installer 2 Racks à vélos à l'école et 2 supports à vélos en acier sur la place.
- 2 logements locatifs sont vacants (un T2 et un T3). Un 3^{ème} logement (T2) sera vacant au mois d'octobre.
- Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école (PPMS), un déclencheur d'alerte sans fils va être installé.
- Un camion a endommagé l'abribus de La Tuilerie. L'entreprise va le réparer à ses frais.
- Le repas des aînés est programmé le 27 octobre 2024.
- L'Eglise sera ouverte les 20 et 21 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine.
- Le bulletin municipal est prêt à être imprimé et devra être distribué le dernier week-end du mois de septembre.
- Le Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable est consultable en Mairie.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le **douze décembre**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents / excusés : Mme Julie BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Martine VOIRIN.

ORDRE DU JOUR :

9- Communauté de Communes Puisaye Forterre : Règlement de collecte des déchets ;

10- Dossiers en cours :

- Aménagement et extension des vestiaires
- Café/restaurant/multiservices/tiers-lieu : APD en cours de finalisation
- Restauration des toitures de l'Eglise : choix des entreprises
- Réfection des toitures de bâtiments communaux

11- Protection sociale complémentaire et santé ;

12- Mise en place du RIFSEEP ;

13- Création d'un poste de rédacteur ;

14- Tarifs de location des salles des fêtes ;

15- Questions diverses.

Avant le début de la séance, Mme Isabelle FROMENT-MEURISSE est intervenue pour expliquer le fonctionnement d'une Délégation de Service Public (DSP), dans le cadre du projet Café-Restaurant-Multiservices-Tiers lieu

Après lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024, Les conseillers municipaux

l'approuvent à l'unanimité et le signent.

Délégations exercées :

Sans objet

1- Communauté de Communes Puisaye Forterre : Règlement de collecte des déchets

D.2024/41 visa Préfecture le 19.12.2024

La Communauté de communes de Puisaye Forterre exerce l'ensemble des compétences relatives à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire ;

Elle a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers.

Il est important pour la collectivité de se doter d'un document encadrant l'exercice de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, opposable aux usagers du service public.

Le pouvoir de police n'ayant pas été transféré au Président de la Communauté de communes de Puisaye Forterre, les conseils municipaux des communes membres doivent approuver également ce règlement afin de pouvoir ensuite appliquer leur pouvoir de police ;

Compléments : tri obligatoire / Bac laissé sur place lors d'un déménagement / Bac non abîmé ni peint.

Le Conseil communautaire en date du 28 octobre 2024 a émis un avis favorable au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

2- Dossiers en cours

2-1 Aménagement et extension des vestiaires

La réception de chantier a eu lieu le 26 septembre 2024, avec quelques réserves mineures :

- Il manque une grille devant une fenêtre,
- La lumière des sanitaires extérieurs reste allumée – l'éclairage face aux vestiaires n'a pas été rebranché.
- Il reste une surface d'isolant à recouvrir.

Récapitulatif financier :

Montant des Etudes et travaux : 152 000 € HT

Subventions : DETR : 45 600 € + CD : 59 760 € = 105 360 €

Autofinancement : 46 640 € (30%)

Travaux à réaliser : le terrain de foot est en mauvais état. Des solutions vont être étudiées.

Deux arbres trop proches des vestiaires vont être élagués et coupés.

2-2 Restauration des toitures de l'Eglise : choix des entreprises

D.2024/42 visa Préfecture le 19.12.2024

En 2022, le Conseil municipal a décidé de réaliser une étude de l'ensemble du bâtiment de l'Eglise, et a désigné M. LERICHE, architecte du patrimoine, comme Maître d'œuvre.

Par délibération n°2024/04 du 18 janvier 2024, le Conseil municipal a décidé d'adopter une partie du projet de restauration : Nef, Chapelle sud, assainissement et contrefort ; et a chargé M. LERICHE des missions de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS.

La DRAC exige d'avoir les devis des entreprises retenues pour enregistrer le dossier de demande de subvention. Le financement interviendra peut-être en 2025 mais plutôt en 2026.

Le Marché a été publié et la Commission MAPA s'est réunie pour ouvrir les plis, puis étudier les

offres.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation de l'opération et de l'avis de la Commission MAPA, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions, **décide** :

- **D'ATTRIBUER** le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1- Maçonnerie/Pierre de taille/Echafaudage : Entreprise MORESK - 161 588,18 € HT

Lot 2- Charpente : Entreprise PRO PHIL BOIS - 80 394,00 € HT

Lot 3- Couverture : Entreprise CADET - 19 629,75 € HT

Soit total HT : 413 885,59 €

- **D'IMPUTER** cette dépense sur le compte 2316 du budget communal 2025.

- **MANDATER** le Maire pour signer les marchés de travaux, après réception des accords de subventions de la DRAC et la Région, et toutes pièces relatives à ce dossier, nécessaires pour la bonne exécution du projet.

2-3 Réfection des toitures de bâtiments communaux

- Toiture 9 place Marie Noël : 27 000 € de prévu / 27 000 € de réalisé

Les 2 cheminées en brique sont usées : Il faudra prévoir de les refaire (4 980 € HT).

- Toiture 9 place de l'Eglise : environ 30 000 € de prévu + 1 500 € dépose du plancher

Réalisé : 33 668 € (2 500 € de moins-value / 5 000 € plus-value)

Travaux effectués non prévus au devis initial :

- Démontage du plancher

- Achat d'une poutre : 1 800 €

- Assemblage de charpente à reprendre

2-4 Local médecin

Le médecin est en exercice depuis le 21 octobre 2024.

Récapitulatif financier :

Le mobilier et les travaux réalisés : 34 014 €

Financement : Assoc. Santé Cœur de P. : 12 000 €

CCPF : 13 860 €

Commune : 8 154 €

Il avait été prévu au budget : 44 000 € dont 17 000 € autofinancement.

2-5 Café/restaurant/multiservices/tiers-lieu : APD en cours de finalisation

Résumé de la réunion du COPIL du 28 novembre 2024 : Présentation de l'APD par M. YULZARI de PANORAMA.

Etaient présents : M. HUMBLLOT, M. GRAMMAIRE, M. MAUPRONT représentant du groupe de travail et la secrétaire de Mairie.

M. GRAMMAIRE a présenté une analyse ; les uns et les autres ont apporté leur contribution.

Quelques points doivent être revus, améliorés :

- Système de micropieux en fondation, peu approprié et onéreux.

- Démolition du plancher RDC du restaurant pour plus d'isolation certes, mais attention aux désordres structuraux et prendre en compte les attendus du TEA et autres.

- Energie : choix entre gaz et électricité (pertinence)

- Programme sécurisation spécifique à la partie tabac

Au niveau du budget travaux : augmentation de 35 500 € par rapport à l'APS, qui correspond essentiellement aux micropieux de fondation, à la réhausse du mur du restaurant, à la terrasse escalier, et à l'installation de chantier (pas pris en compte dans l'APS).

MM. YULZARI et GRAMMAIRE se concertent pour trouver les meilleures solutions à ces différents points. Il devrait en résulter un coût un peu moindre.

M. HUMBLLOT entretient les liens avec les financeurs.

M. LEZEAN, en arrêt depuis plusieurs semaines reprend son service à la CCPF à mi-temps ; son aide sera précieuse.

Il est convenu que l'APD soit finalisé d'ici le 20 janvier 2025 et le PC déposé, afin de présenter un dossier complet aux financeurs.

Une petite parcelle de 9 m² « aveugle », sise dans l'enceinte de la cour du restaurant appartient à la propriétaire de la maison se situant à côté du bâtiment Café/Restaurant. La maison étant mise en vente, il est prévu que la commune rachète cette parcelle.

3- Protection sociale complémentaire santé

D.2024/43 visa Préfecture le 19.12.2024

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance et/ou santé de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025 le CdG89 a organisé la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance et santé des agents à effet du 1er janvier 2025.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés.

Ainsi, le CDG89 a :

- engagé un processus de négociation avec les organisations syndicales qui a abouti à un accord collectif local en date du 9 janvier 2024.
- lancé une consultation pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance et santé complémentaire à compter du 1er janvier 2025.

Le Maire précise :

- le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires,
- la nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à :
 - o Pour le « risques Prévoyance » (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité) : 7€ par mois et par agent à compter du 01/01/2025 ;
 - o Les risques santé (ou mutuelle) : 15€ par mois et par agent à compter du 01/01/2026.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **d'adhérer** à la convention de participation pour la couverture du « risque Prévoyance » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Collecteam – Allianz Vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Diges, à la date du **01/01/2025** ;
- **d'adhérer** à la convention de participation pour la couverture du « risque Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Mutuelle Nationale Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Diges à la date du **01/01/2025** ;
- **de participer** financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :
 - o Pour le « risques Prévoyance » (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité) : 10 € par mois et par agent à compter du 01/01/2025 ;

- o Les risques santé (ou mutuelle) : 15 € par mois et par agent à compter du 01/01/2025.

- **que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de 6 mois.** Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;
- **de verser** au Cdg89 les frais d'adhésion des collectivités de moins de 50 agents fixés à 25 € par convention de participation. Ces frais seront à acquitter en un versement unique lors de l'adhésion ;
- **d'autoriser** Le Maire à signer les conventions et actes en résultant.

4- Mise en place du RIFSEEP

D.2024/44 visa Préfecture le 19.12.2024

Le régime indemnitaire actuel mis en place en 2007 est devenu obsolète depuis 2017. Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. Selon la procédure administrative, un projet de délibération a été envoyé au Centre de Gestion pour avis, avant d'être proposé au Conseil municipal. Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées dans le projet de délibération envoyé avec la convocation à la réunion du Conseil municipal de ce jour.
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.
- que la présente délibération entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025

5- Création d'un poste de rédacteur

D.2024/45 visa Préfecture le 19.12.2024

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a été publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2023.

Le législateur fait évoluer l'appellation « secrétaire de mairie » en « secrétaire général de mairie ».

A compter du 1er janvier 2024 : les fonctionnaires relevant d'un cadre d'emplois de catégorie C ayant validé une **formation qualifiante** pourront être nommés dans un cadre d'emplois de **catégorie B** afin d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 : les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif et exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie pourront être nommés dans un cadre d'emplois de **catégorie B**, en dehors des quotas de promotion interne.

La secrétaire générale de Mairie actuellement en poste a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur par voie de promotion interne dérogatoire.

Le Maire propose :

- De créer un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B au grade de Rédacteur, ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique.

En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Motif : Pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.
- le niveau de recrutement : Bac + 2 ou expérience professionnelle dans un poste de Secrétaire Générale de Mairie

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter la modification du tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

6- Tarifs de location des salles des fêtes

D.2024/46 visa Préfecture le 19.12.2024

Vu la délibération n°2018/36 du 15 novembre 2018, portant sur la tarification des locations des salles des fêtes de Diges à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu que ces tarifs n'ont pas été revus depuis 6 ans ;

Vu les propositions présentées par la première adjointe chargée de la location des salles ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE d'appliquer** les tarifs suivants à tout nouveau contrat de location conclut à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Salle Marie Noël	Habitants de Diges	Extérieurs de Diges
Forfait Week-end	200 €	360 €
Cauton	300 €	400 €

Salle de l'Ocre	Habitants de Diges	Extérieurs de Diges
Forfait Week-end	160 €	290 €
Cauton	250 €	300 €
Forfait journée soirée	50 €	90 €
Cauton	100 €	150 €

6- Questions diverses

- Horaires de la Mairie : à partir du 1^{er} janvier 2025, le secrétariat sera ouvert les Lundi et Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; le Mardi de 14h à 17h30 ; le jeudi de 9h à 12h ; le 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h.

- Logement locatif : un T2 s'est libéré.

- la distribution des colis de Noël se fera à partir du 14 décembre 2024.

- Date des vœux du Maire : le 18 janvier 2025 à 17h.

- La révision du PLUI est reportée dans 2 ans.

- Des panneaux de signalisation ont été vandalisés.

- La fibre a été installée à la Mairie.
- Un véhicule récemment acheté présentant des problèmes de démarrage et d'air bag, a dû être immobilisé et réparé.
- La centrale électrique de Sauilly a pris l'eau : le problème a été étudié avec le Département ; les bouches d'écoulement étaient partiellement obstruées.
- Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à la préparation et à l'installation des décorations de Noël dans notre village !

Informations mairie

• Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :

Déclarations Préalables :

Le 9 janvier 2025 par **Monsieur MELECK Éric** des Fritons d'en Bas– Rénovation Toiture + création velux – Accordée.

Le 9 janvier 2025 par **EDF Solutions Solaires pour Monsieur REBOUL Serge** de 5 rue des Charmilles – Pose d'un générateur photovoltaïque – Accordée puis annulée

Le 12 février 2025 par **Monsieur GIBERT Antonin** de Volvent – Réfection de la toiture sud en tuiles plates et pose de panneaux photovoltaïques - Accordée.

Le 17 février 2025 par **EDF Solutions Solaires pour Monsieur BONTEMPS Jacki** des Mourrons – Installation générateur photovoltaïque sur plan toiture parallèlement à la couverture couleur noir Nombre de modules : 9 - Accordée.

Le 25 février 2025 par **Madame DURAND Delphine** de la Cour Barrat – Ouverture pièce borgne non habitable (grenier) en bois – Accordée

Permis de Construire :

Le 18 janvier 2025 par **Madame LAVEAU Léana** des Fritons d'en bas – Construction maison individuelle - Accordée



**Dans le cadre d'une demande d'installation de panneaux photovoltaïques
Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie, en précisant le nom
de l'entreprise choisie.**

• Travaux et projet :

Travaux réalisés ou en cours :

- Entretien de la voirie
- Entretien des bâtiments et de l'école
- Elagage des chemins

Projet café-Restaurant-Epicerie-Tiers-lieux :

Où en sommes-nous ?

Le projet avance. L'APD (Avant-Projet Définitif) a été validé dernièrement, le permis de construire va être déposé et un premier dossier de demande de subvention a été envoyé.

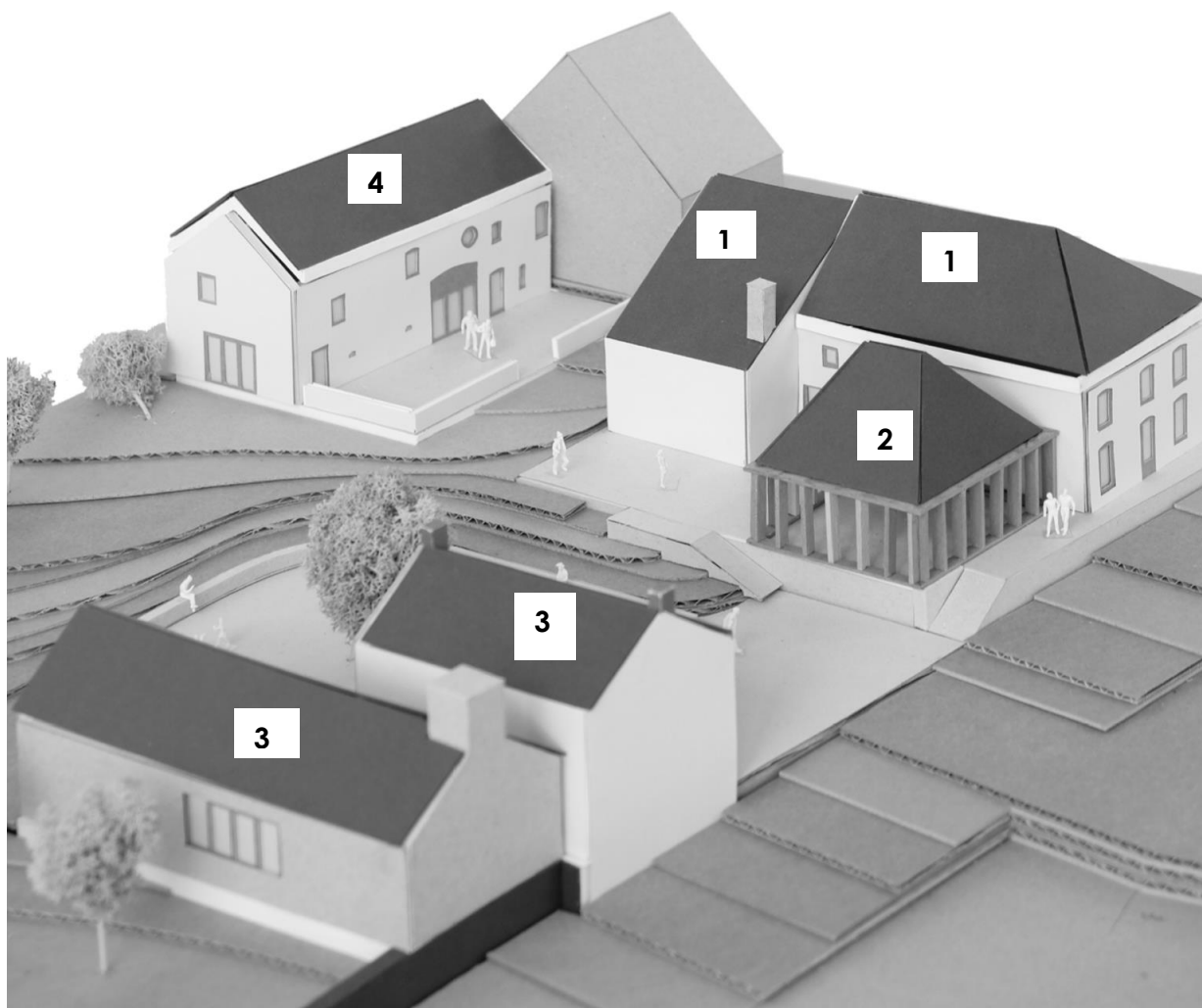
Le projet définitif comprend les activités suivantes :

- Un café-restaurant de 250 m² avec une épicerie de 70 m²
- Un tiers-lieu de 165 m²
- Un ensemble d'hébergements (gîte et chambres d'hôtes) de 160 m²

Informations complémentaires

- Tous les bâtiments sont entièrement réhabilités dans le respect des normes environnementales et de performance énergétique
- L'espace extérieur sera aménagé pour favoriser la convivialité

Après la maquette, voici l'image du projet définitif :



- 1- Le café-restaurant (2 bâtiments)
- 2- L'épicerie
- 3- Le tiers-lieu (2 bâtiments)
- 4- Le gîte

• Depuis le 15 mars, ne taillez plus vos haies !

L'Office français de la biodiversité (OFB) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) préconisent de ne plus tailler nos haies du 15 mars au 15 août prochain. En effet, la saison printanière marque le début de la nidification pour de nombreux oiseaux. Ces derniers choisissent souvent les haies et les arbres pour y établir leurs nids, à l'abri des prédateurs et des intempéries. Perturber ces refuges naturels durant cette période peut avoir des conséquences néfastes sur la reproduction aviaire.

Ainsi, à compter du 15 mars, il est recommandé de suspendre les opérations de taille des haies et d'élagage des arbres, et ce, jusqu'au 15 août, date vers laquelle les derniers oisillons

prendront leur envol. Les jardiniers en herbe sont donc invités à planifier ces travaux avant ou après cette période. Si tondre la pelouse s'impose, ne pas la couper trop court et laisser des zones de libre évolution, notamment à côté des haies ! Et surtout garder à l'esprit que le jardin peut être « préparé » à l'automne, avec beaucoup moins d'effets délétères sur la faune qu'au printemps.

Respectons donc, le rythme de vie des espèces qui partagent nos jardins et ainsi préserver la biodiversité.

Les haies représentent un véritable écosystème en soi : au-delà de leurs fonctions de brise-vue, de barrière végétale ou de limites de terrain, elles permettent à un vaste cortège d'animaux de s'abriter, d'hiberner, de se reproduire, de se nourrir. Des oiseaux bien sûr, mais aussi des petits mammifères, des insectes, d'amphibiens..., qui du sol au plus hautes branches, ont besoin d'elles. Leurs sols couverts de feuilles mortes ou d'autres débris végétaux offrent ainsi un gîte à d'innombrables invertébrés mais aussi aux hérissons, qui s'y protègent du froid en hiver. Dès le mois de février, diverses espèces d'oiseaux repèrent les meilleures branches pour y établir leur nid, et défendent leur territoire. Un véritable havre de vie qui permet parallèlement de lutter contre les animaux ravageurs tels que pucerons ou mulots.

Les coups de débroussailleuses et de sécateurs printaniers font alors de véritables carnages : tailler des branches peut non seulement faire tomber les petits (et les vouer à une mort certaine), mais aussi détruire des nids, qui ont pourtant demandé un effort colossal aux parents, à une période de l'année encore sensible.

Les dommages causés par la taille et l'égamage des haies sont tels sur les animaux qu'en dehors de la sphère privée, deux arrêtés préfectoraux (Bas-Rhin, Haut-Rhin) interdisent, à quiconque, tout travaux sur les haies entre le 15 mars et le 31 juillet, sous peine d'amende et d'emprisonnement. Une interdiction qui s'applique aux haies situées au bord des routes, dans les champs, les prés, et donc aussi aux agriculteurs.

Quels sont les oiseaux qui nichent dans les haies ?

Les espèces animales que l'on peut observer dans les haies sont nombreuses. Parmi les oiseaux nichant et se nourrissant dans la haie, on peut observer le chardonneret élégant, le rougegorge familier, le verdier d'Europe, le pinson des arbres, la fauvette à tête noire, le rossignol, le merle noir...

Plus la haie est biologiquement intéressante, plus la biodiversité est importante : une haie idéale comporte ainsi uniquement des essences locales, variées, avec des étages de végétation variée et des périodes de floraison et de fructification variées.

- **L'approche du printemps**



Bruits et nuisances

Les travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils pouvant gêner le voisinage, tels que tondeuses, tronçonneuse, débroussailleuses ...et autres engins à moteur, ne peuvent pas être effectués n'importe quand.

Un arrêté préfectoral stipule des horaires pour l'utilisation de ces engins :

Jours ouvrables :	de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Samedis :	de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanches et jours fériés :	de 10h à 12h et de 16h à 18h



En dehors de ces horaires, l'utilisation d'engins à moteur est interdite.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts c'est interdit toute l'année !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les !

Des **solutions alternatives adaptées** à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

Déchets visés : Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

→ **La communauté de communes Puisaye-Forterre met à votre disposition des composteurs.**

LE BROyage ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés.

→ **De nombreuses déchèteries couvrent le territoire de la communauté de communes Puisaye-Forterre**, si vous ne la possédez pas encore, **demandez votre carte de déchèterie.**



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur : www.ademe.fr

Vous pouvez également vous renseigner auprès de la mairie et de la communauté de communes (03.86.44.23.50).

● Collecte des déchets ménagers



Tri des déchets : félicitations aux habitants de la Puisaye-Forterre

Le tri progresse en France. La Bourgogne Franche Comté est la 3^{ème} région qui trie le mieux ses déchets derrière la Bretagne et les Pays de la Loire.

En Bourgogne Franche Comté, nous sommes une des meilleures collectivités ! **Alors bravo à tous pour vos efforts sur le tri.**

Ces excellents résultats sont le fruit de l'engagement des habitants en matière de tri mais aussi de la mise en place en 2019 de la collecte des emballages en porte-à-porte en sacs jaunes. Ce changement de dispositif a été un franc succès et a permis, en facilitant le geste de tri de la population, de doubler les quantités d'emballages collectés et donc recyclés.

Redevance : une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets coûte de plus en plus cher pour plusieurs raisons :

- Augmentation du coût de la vie et des matières premières (gasoil, matières plastiques...)
- Augmentation de la réglementation en matière de protection de l'environnement entraînant des mises aux normes coûteuses
- Baisse du nombre d'habitants entraînant une répartition du coût du service sur une population totale moins importante alors que le nombre de points de collecte reste identique (même circuit des camions et même nombre d'habitations).
- Augmentation des taxes de l'Etat et baisse des subventions.

Aussi, chaque collectivité fait des choix de collecte et de traitement qui lui sont propres en fonction de son milieu (urbain ou rural) et de sa population (âge, catégorie socioprofessionnelle...).

Mais toutes les collectivités, y compris la Communauté de communes de Puisaye Forterre ont comme principale préoccupation de contenir les coûts en répondant aux contraintes réglementaires, techniques et aux besoins des usagers, tout en respectant l'environnement.

Grâce à une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement, notamment en étant exigeant sur les quantités et la qualité du tri des déchets, **la CCPPF n'augmentera pas la redevance pour la 5^{ème} année consécutive en 2025.**

La Communauté de communes a fait le choix d'un barème de facturation qui varie :

- **pour les particuliers** : selon le nombre de personnes vivant au foyer,
- **pour les professionnels** : selon la quantité et la nature des déchets présentées à la collecte.

Les tarifs 2025

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Le calendrier de collecte

Les collectes ont lieu les jours fériés à l'exception des collectes du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Le calendrier de collecte 2025 est disponible en mairie et sur le site de la Communauté de communes : <https://www.puisaye-forterre.com/vivre/gestion-dechets/publications>.

Les déchets en chiffres

- 11 camions de collecte
- 340 500 kms parcourus chaque année
- 25 000 points de collecte.
- 123 points d'apport volontaire
- 22 796 tonnes de déchets collectées (tout confondus)

- **Inscription école rentrée 2025/2026 :**

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026 sont ouvertes.

Elles concernent les enfants :

- Nés en 2022
- Nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023
- Qui changent d'établissement scolaire.

Les dossiers sont à votre disposition au secrétariat de la mairie et peuvent vous être envoyés par courrier ou par mail.



- **Repas et colis des aînés :**

Le repas des aînés qui se déroule normalement en octobre de chaque année est ouvert aux personnes de 65 ans et plus de la commune. Si vous avez moins de 65 ans ou que vous souhaitez être accompagnés de personnes extérieures à la commune, le repas est payant. Toute personne est la bienvenue pour partager un moment de convivialité.

Les colis des aînés sont distribués aux personnes, inscrites sur la liste électorale de la commune, ayant 75 ans et plus (contre 70 ans, voilà quelques années). La distribution se fait le week-end avant Noël par les conseillers municipaux.

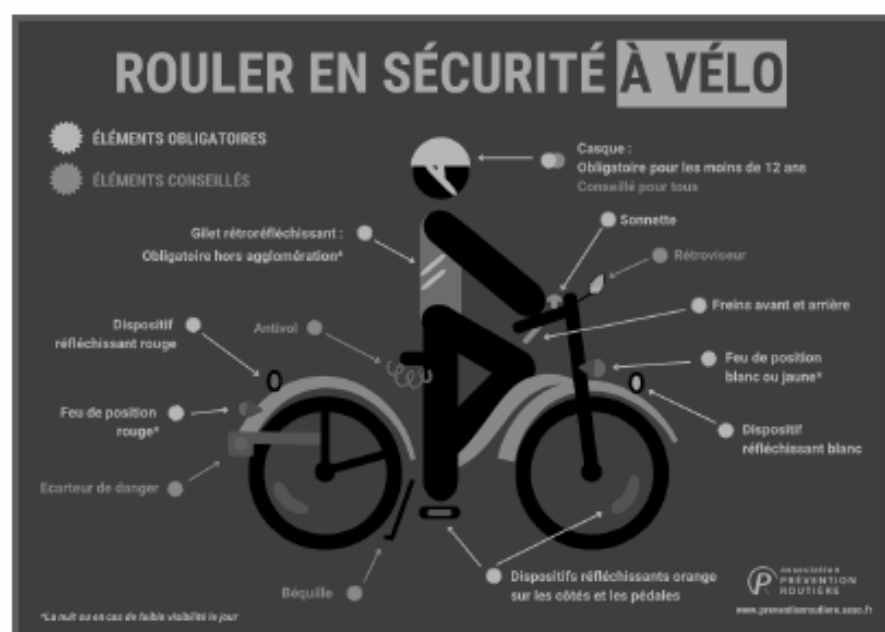


Qui sommes-nous ?

La voix vélo est une association qui s'adresse à tous les usagers du vélo en Puisaye Forterre. Elle œuvre pour que tout le monde puisse rouler en sécurité à vélo sur notre beau territoire qu'est la Puisaye Forterre.

Venez nous rejoindre !

Avant de circuler, il faut avant tout respecter quelques consignes pour être en sécurité maximum vis-à-vis des autres usagers de la route. En voici les quelques règles fondamentales :



Au travers nos actions, nous souhaitons inviter tout le monde, les enfants et les adultes, les usagers au quotidien, les vélotouristes ou les amateurs de plein air à la « culture vélo », afin que le partage de la route et autres chemins soit sans risque.

Vous retrouverez nos différentes actions passées sur notre site internet, et voici quelques évènements à venir en 2025 :

- Sortie VTT sur inscription à Druyes au printemps 2025
- Inauguration du « Chaussidou » à Champignelles
- Mai à vélo

Pour nous contacter, et mieux nous rejoindre :

Site internet : lavoixvelo.fr

Contact : contact@lavoixvelo.fr

Petit marché du mardi soir

Marché de Diges : c'est bientôt la 3ème édition !

Pour commencer, merci à tous pour votre soutien, vos sourires et vos achats. Le marché vit grâce aux habitant.e.s qui viennent nous rencontrer. Nous sommes ravi.e.s d'avoir ce lien avec vous, de partager nos recettes et raconter la façon dont nous travaillons et percevons nos métiers. C'est aussi l'occasion, pour vous, de mesurer combien le circuit court et la production locale et/ou biologique peuvent permettre au regard de la qualité des produits des prix souvent plus abordables que dans la grande distribution. Venez donc en juger par vous-même !



A partir du 25 mars 2025, vos producteur.rice.s locaux seront de nouveaux présents tous les mardis de 16h à 19h sur la place Marie-Noël, devant la mairie. Ainsi, parents d'élèves, actifs et retraités peuvent venir se ravitailler, dans la bonne humeur intergénérationnelle !

Qui sommes-nous ? Les Jardins de la linotte avec ses légumes biologiques de Villefargeau, la Ferme de

Bréviande avec ses fromages de chèvres de Parly, Au cœur du Moulin avec ses farines et pâtes fraîches de Pourrain, Aux Jolly z'abeilles avec ses miels et bonbons au miel de Diges, La Fille des Arbres avec ses petits fruits et confitures de Diges, Chez Tata avec ses pizzas. Vous trouvez également des informations sur les caissettes d'agneau de L'agneau des Glycines de Diges.



Durant certains marchés, plusieurs associations se sont jointes à nous afin de proposer des rencontres conviviales au sein du marché (AJD 89, le club VTT de Diges, la voix vélo...). C'était une belle occasion de venir manger une crêpe, discuter en buvant un verre pendant que les enfants jouent dans un espace public que l'on a pris soin de sécuriser et de rendre agréable, avec des jeux pour les enfants et du petit mobilier éphémère.

Aux beaux jours, nous aimerions que ces moments de convivialité perdurent. Si cette dynamique vous intéresse, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous (Sophie : 06 65 66 27 13) Nous avons besoin des encouragements et de l'aide des habitant.e.s pour organiser ponctuellement ces temps de convivialité (monter et démonter un barnum, installer le matériel, gérer la partie buvette...)

Alors qu'attendez-vous ? Partagez l'information à vos voisines, voisins et ami.e.s !

Sophie MEUNIER, pour les producteurs du marché du mardi

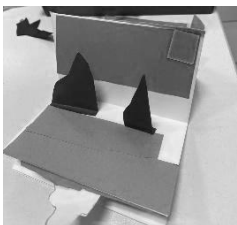
A l'École

Début d'année scolaire 2024-2025 sportif pour les élèves de l'école avec des séances de rugby pour les CE et CM animées par un intervenant du club de Toucy. La finalisation de cette action aura lieu le mardi 20 mai lors d'une journée Rugby qui réunira plusieurs écoles pour des matchs sur le terrain de Toucy.



Début novembre, les CE et CM ont planté des tulipes dans les bacs de la cour de l'école.

Projet artistique Cléa financé par l'éducation nationale et la communauté de communes impliquant les CE et CM sur le thème du livre. Les élèves mettent en action leur imagination pour créer des livres de différents genres avec diverses techniques. Ce projet court sur l'année avec l'intervention de l'artiste Laureline Lê avec, en fin d'année, une restitution de tout ce travail sous forme d'une exposition qui aura lieu le vendredi 20 juin au Conservatoire de Musique à Toucy. Allez-y nombreux, on compte sur vous !



Les CE et CM ont bénéficié d'une journée anglaise financée par la coopérative scolaire. Elle s'est déroulée en novembre dernier au centre Maison Clairefontaine à Méluzien dans l'Avallonnais. Ce fut l'occasion, pour les enfants, de manger anglais, mais également de faire de la cuisine en anglais, de participer à des activités concernant les rituels et le vocabulaire de Noël anglais et, pour terminer la journée, de savourer le tea time.
Belle expérience linguistique !



Le 9 décembre dernier, jour de la laïcité, a eu lieu le troc de livres, moment de partage et occasion de donner une seconde de vie aux livres.



Sur le marché de Noël de Diges, toute l'école s'est mobilisée pour vendre des objets et des jacinthes sur leur stand afin de récolter de l'argent pour la coopérative scolaire.



La fin d'année 2024 s'est terminée avec un spectacle et un repas offert par la mairie que l'école remercie sincèrement.

Le début de 2025 continue à être sportif pour toutes les classes avec l'intervention de l'association Tremplin Puisaye Forterre financée par la coopérative scolaire sur le thème de la précision avec du golf, du lancer, du tir à l'arc ainsi que de l'escrime pour l'élémentaire afin de travailler le sport d'opposition développant, notamment, les valeurs de respect, de contrôle de soi.



L'année n'est pas terminée et d'autres aventures attendent nos élèves !

Brigitte Ramel-Savoret

Les Associations Digeoises



Association des Jeunes de Diges (AJD)

Vive les animations avec l'AJD !

L'Association des Jeunes de Diges a démarré cette saison en fanfare, et ce n'est pas près de s'arrêter ! Retour sur nos événements passés et cap sur les festivités à venir.

Assemblée générale : Un moment convivial

Nous remercions la trentaine de participants qui est venue nous rejoindre le 24 septembre 2024 pour faire, avec nous, le bilan de l'année passée et écouter nos propositions pour cette nouvelle année avant de partager avec nous notre apéro de rentrée.

Halloween : Une journée magique et enchantée



Le 1er novembre 2024, plus de 70 petits sorciers et sorcières, accompagnés de leurs moldus préférés, ont envahi le village pour une grande chasse au trésor Harry Potter. Énigmes, défis, potions magiques et incantations...

Tout y était pour plonger les familles dans une aventure ensorcelante. Un immense succès qui nous donne déjà des idées pour l'an prochain !



Bourse aux Jouets et aux Vêtements : Les bonnes affaires au rendez-vous



Le 24 novembre, la salle des fêtes de Diges s'est transformée en véritable caverne d'Ali Baba : jouets, vêtements, livres... Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses ! Entre deux trouvailles, les visiteurs ont pu se régaler avec nos fameuses gaufres ou encore nos délicieux croque-monsieur.

Marché de Noël : Une fête magique et gourmande



Le samedi 14 décembre à Diges, l'ambiance était chaleureuse sur notre marché semi-nocturne de Noël ! Une trentaine d'exposants et producteurs locaux ont ravi petits et grands, avec une grande variété de produits proposés. En parallèle, les enfants s'en sont donné à cœur joie avec une mini-ferme, un stand



maquillage, notre photobooth, des jeux en bois et de nombreux ateliers créatifs (customisation de bougies, fabrication de couronnes naturelles, lettres à suspendre, fabrication de cartes de vœux...). Cette année, un espace a été pensé pour les tous petits avec une cabane de Noël, une table de transvasement et différents jeux à disposition

Le grand barbu en personne est venu nous rendre visite avant qu'un superbe feu d'artifice illumine le ciel. Et pour se réchauffer ? Des braseros et un espace repas chauffé étaient prévus pour que les visiteurs puissent déguster un délicieux sandwich raclette, une gaufre (encore elle !) et un chocolat chaud gourmand.



Loto : Une salle comble pour une soirée animée

Le 1er février, il n'y avait plus une chaise de libre ! 140 joueurs ont tenté leur chance pour repartir avec de nombreux lots divers et variés. Une ambiance studieuse mais aussi conviviale et animée comme on les aime !



Les Festivités à Venir : À Vos Agendas !

- 8 mars : **Carnaval** en préparation ! Défilé festif et jeux d'animations pour les enfants seront proposés.
- 12 avril : **Grande chasse aux œufs**, l'événement préféré des gourmands.
- 17 mai : **Journée ados**, un moment rien que pour eux.
- En juin : Notre incontournable **fête de l'école** ouverte à tous !
- Et pour clôturer cette belle année... nous espérons organiser notre **soirée guinguette avec un marché nocturne** ! La date est en cours d'ajustement. Il se peut aussi que vous puissiez nous retrouver certains mardis soir, lors des mini-marchés qui reprendront bientôt, pour quelques animations.

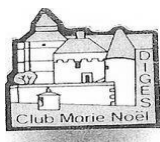
Alors restez connectés sur notre page Facebook AJD89 pour ne rien manquer.

Tous ces événements demandent des petites mains pour que la magie opère... Envie de nous aider ? N'hésitez pas à nous contacter pour nous prêter main forte sur nos événements en tant que bénévole, même une heure, même une fois : chaque coup de main compte !

Merci à tous pour votre soutien, et à très vite pour de nouvelles aventures !

L'équipe de l'AJD

Audrey, Emeline, Marjo M., Marjo V. et Wendy



Club Marie Noël

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CLUB MARIE NOËL du 23 janvier 2025

Sur 47 membres adhérents à jour de leurs cotisations, 32 sont présents et 6 sont excusés et ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 14h30

Patricia SERRIS assure la présidence et Christiane MAUPRONT est secrétaire de séance.

RAPPORT MORAL ANNEE 2024

FONCTIONNEMENT de notre CLUB

En 2024, 47 personnes ont renouvelé leur adhésion et nous avons accueilli 1 nouvel adhérent. Le montant annuel de l'adhésion a été fixé à 20 €.

Pour rappel : les adhésions sont ouvertes à toute personne (retraitée ou non) quel que soit l'âge et le domicile.

Notre association est affiliée à la Fédération Générations Mouvement – Les Aînés ruraux de l'Yonne, à laquelle nous avons reversé une cotisation annuelle de 8 € par adhérent (timbre et assurance Groupama).

Suite au décès de notre Trésorière Martine LECHAIN en date du 11 septembre 2024 le nombre de membres du conseil a été ramené à 6 et notre nombre d'adhérents à 47.

REUNIONS du CLUB

Elles ont eu lieu, mensuellement, à partir de 14 heures, salle Marie Noël, les 1ers et 3èmes jeudis, avec une participation entre 20 et 38 adhérents, le second club étant souvent moins fréquenté. C'est un grand moment de partage, le moyen de prendre des nouvelles de tous, d'informer les adhérents de la vie du club, de jouer aux jeux de société et partager un goûter.

REPAS du CLUB

Ils ont été au nombre de 4, à savoir :

A la salle des fêtes

Une choucroute le jeudi 15 février avec 47 participants et un repas d'automne le dimanche 19 novembre avec 43 participants, tous deux confiés au traiteur « LA FARANDOLE GOURMANDE ». Un buffet campagnard organisé par nos soins, précédé d'une randonnée, le jeudi 4 juillet avec 41 participants.

A l'extérieur

Notre repas de printemps s'est déroulé le 2 juin, repas créole dans le restaurant « La Croix Blanche » avec animation par un orchestre caribéen. Avec 32 participants.

SORTIES du CLUB

Samedi 25 mai à l'église de Pourrain, spectacle Christelle LOURY.

Mercredi 24 juillet, visite du Planétarium de Mailly le Château

FÊTE de la CHÂTAIGNE

Elle s'est déroulée le samedi 19 octobre avec un temps plus agréable qu'en 2023.

Nous avons tout vendu : gâteaux, croques monsieur et gaufres préparés par nos adhérents, ainsi que nos 300 enveloppes de loterie. Un grand succès !

LOTOS du CLUB

Organisés les dimanches 17 mars et 1^{er} décembre avec succès.

Le premier : 113 participants, 433 cartons vendus et une distribution de lots d'une valeur d'environ 1300 €.

Le second : 127 participants, 537 cartons vendus et une distribution de lots d'une valeur d'environ 2000 €

AUTRES ACTIONS

Au niveau de notre commune :

- Nous sommes 3 adhérents à participer aux permanences de notre bibliothèque communale, 2 mardis par mois, avec également un accès pour le club le jeudi.
- Une très forte participation aux décorations de Noël de notre village, réalisation des paquets cadeaux et rénovation durable des décors extérieurs.

INVESTISSEMENT

Nous avons acheté 1 four et des jeux de société.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous :

- Nos pâtissières qui cuisinent pour le Club sans compter,
- Nos bénévoles pour l'installation, la préparation, la tenue des stands, toujours avec le sourire et la bonne humeur,
- Nos membres du Conseil d'Administration, toujours disponibles et aux idées innovantes.

Un grand merci à la Municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle Marie Noël où se déroulent toutes nos manifestations, aux employés municipaux toujours à notre écoute, à l'Association des Jeunes de DIGES pour l'entraide et prêt de matériel, au Comité des Fêtes pour son attribution d'emplacement pour la fête de la châtaigne et la prise en charge du raccordement électrique.

Je ne voulais pas terminer ce rapport moral 2024 sans avoir une pensée pour Martine LECHAIN trésorière pointilleuse, partie si rapidement au point que nous nous sentions abandonnés. Elle aurait été fière de nos résultats.

Le rapport moral année 2024 est approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER ANNEE 2024

Total recettes : 11 886.86 € - Total dépenses : 9 024.99 € Résultat positif : 2 861.87 €

Le rapport financier année 2024 est approuvé à l'unanimité

CONSEIL d'ADMINISTRATION :

Nous avons un membre sortant cette année, rééligible, Patricia SERRIS et une candidature, Jocelyne BOURGEOIS, adhérente depuis janvier 2024.

L'élection de ces 2 membres pour un mandat de 3 ans est approuvée à l'unanimité

ANNEE 2025

Notre cotisation annuelle reste fixée à 20 € dont 8 € reversés à la Fédération.

En plus des jeudis après-midi « club » à l'occasion desquels nous fêterons les anniversaires de nos adhérents tous les 2 mois échus, nous prévoyons :

Jeudi 20 Février	Choucroute	Sortie en septembre	Projet Notre Dame de Paris
Dimanche 30 Mars	Loto	Samedi 18 Octobre	Fête de le Châtaigne
Dimanche 11 mai	Repas de Printemps	Dimanche 16 Novembre	Repas d'Automne
Jeudi 3 Juillet	Buffet Campagnard	Dimanche 7 ^r Décembre	Loto

Prises de parole :

Monsieur le Maire :

Monsieur VANDAELE nous a félicités pour la bonne gestion de notre club, la bonne entente entretenue entre les adhérents et aussi avec les autres associations de DIGES ainsi que notre implication au sein de notre commune.

La séance est levée à 15h30.



FC DIGES-POURRAIN

Après une longue trêve hivernale rythmée par un hiver rigoureux et très pluvieux (beaucoup d'annulation d'entraînements...), nous avons repris quasi normalement les compétitions et entraînements à partir de mi- février pour les grandes catégories (U13-U15 - Seniors – Vétérans) . Les plus jeunes reprendront après les vacances de Février.

À ce jour, 62 jeunes de 5 à 14 ans sont licenciés au club et 36 seniors (1 équipe vétérans et 1 ufolep) représentent les couleurs du club.

Pour cette année, nous avons inscrit une équipe pratiquement dans toutes les catégories :

U7 : 2 équipes à 4 // **U9** : 1 équipe à 5 // **U11** : 1 équipe à 8 // **U13** : 1 équipe à 8

U15 : 1 équipe à 11 // **Sénior**s : 1 équipe à 7 // **Vétérans** : 1 équipe à 8.

On s'aperçoit qu'au niveau des installations nous atteignons nos limites d'autant plus que le terrain à 11 du stade de Diges n'est toujours pas opérationnel. Une grande réflexion doit être menée en accord avec les instances du district, les Mairies et le club afin de trouver les meilleures solutions qui correspondent aux moyens des communes.

Les nouveaux locaux du stade de Diges sont opérationnels : merci à la commune de Diges.

Evènement marquant : le dimanche 9 février 2025, certains jeunes du club ont eu la chance d'accompagner les joueurs de l'AJA sur la pelouse de l'Abbé Deschamps contre Toulouse. Cela restera un souvenir inoubliable pour nos jeunes apprentis footballeurs...

Le club profite de cet article pour remercier bien sûr les 2 collectivités qui nous mettent à disposition leur installation, ainsi que nos principaux sponsors qui nous soutiennent régulièrement dans nos différents projets pour les jeunes.

Nous tenions également à remercier tous les bénévoles qui s'activent au sein de notre club que ce soit dans l'encadrement d'une équipe de jeunes ou pour aider lors des plateaux à domicile (café, goûter, buvette, nettoyage) ou pour le traçage des terrains et arbitrage.

Et merci également à nos Parents Photographes ...Voici quelques clichés pêle-mêle :

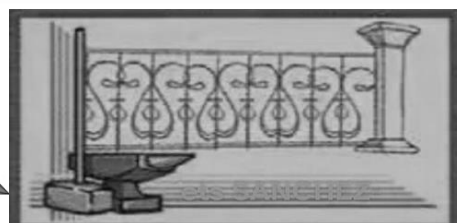
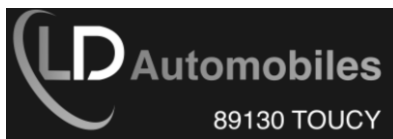
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Nicolas PIERRON au 06.88.09.75.20



Merci à nos principaux sponsors :



**ROBIN-DUCROT
MÉTALLERIE**





Tennis Club de Diges

En 2024, 27 familles ont adhéré au club. Le nombre de joueurs est estimé à 78.
L'été dernier 12 jeunes se sont initiés au tennis.
Les comptes font apparaître un solde négatif de 43,63 €.

Dépenses		Recettes	
Assurance	224,22	Cotisations, cautions	330
Clés et cadenas	52,87	Initiation au tennis	60
Tennis à l'école	500	Intérêts livret A	343,46
total	777,09	total	733,46

Pour 2025, le montant des cotisations est identique à la saison dernière :

Adulte : 10 €
Pass-famille et invités : 10 €
Jeune de moins de 18 ans et étudiant : gratuit
Pour les nouveaux adhérents, caution pour le cadenas et la clé du court : 10 €

La serrure du court sera changée le dimanche 27 avril 2025

Ce dimanche 27 avril, une permanence au terrain de 11h à 12 h vous permettra d'adhérer ou de renouveler votre adhésion, de recevoir la nouvelle clé contre la restitution de l'ancienne.
En dehors de cette permanence, adressez-vous auprès de :

Jocelyne Bourgeois 06 60 78 25 35
Yves Le boulbin 06 77 95 70 58
Aimée Delille 03 86 41 12 43

Cette saison le club financera de nouveau « Le Tennis à l'Ecole » à hauteur de 500 €

En mai et juin, au cours de 12 demi-journées les élèves de l'école de Diges pourront s'initier au tennis. Comme l'an passé, cet enseignement sera dispensé par Bertrand Dudon, professeur de tennis au club de Toucy.

VTT CYCLO DIGES PUISAYE

UN PROGRAMME 2025 CHARGÉ !!

Voici l'heure de vous présenter nos organisations 2025 pour lesquelles nous aurons besoin de nos fidèles bénévoles, de leurs familles, de leurs amis, des amis de leurs amis...

Et oui, sans bénévoles, notre club n'existe plus...

- 03/05 Championnat de Bourgogne Franche Comté VTT UFOLEP (centre Diges) 🏆
- 04/05 Prix de Diges Ufolep Route (centre Diges)
- juin-juillet 2025 Mise en place du Vélo-bus (ramassage scolaire à vélo sur la commune de Diges)
- 07/09 Rand'OCRE (stade de football de Diges)
- 18/10 Cyclo cross FFC à Saint Sauveur en Puisaye (en concertation)

N'hésitez pas à venir vers nous si vous souhaitez participer de près ou de loin à l'organisation de ces manifestations !

FOCUS SUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL VTT UFOLEP

Le VTT CYCLO DIGES PUISAYE est honoré d'avoir été choisi par l'UFOLEP pour organiser le Championnat Régional Bourgogne Franche Comté VTT 2025.

C'est avec une immense fierté que nous accueillons compétiteurs et spectateurs à Diges. Le circuit, spécialement remanié pour cette édition, saura séduire la majorité des participants. Adapté à chaque catégorie, il offre un parcours varié faisant la part belle aux singles techniques et à quelques portions roulantes, le tout agrémenté d'un dénivelé conséquent qui mettra à l'épreuve les plus aguerries.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Conseil Départemental de l'Yonne, à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, à la Mairie de Diges, ainsi qu'aux bénévoles et aux propriétaires privés, dont l'engagement et la générosité rendent possible cette belle manifestation sur notre terre digeoise.

Nous vous donnons rendez-vous le 3 mai 2025 à DIGES (89) pour vivre ensemble une journée de sport, de passion et de partage.





Comité des Fêtes de Diges

Procès-verbal Assemblée Générale du 14 MARS 2025

Sur 70 membres adhérents à jour de leurs cotisations, 32 sont présents et 5 ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h45.

Bertrand MAUPRONT assure la présidence, Sandrine LEPRÉ secrétaire de séance et Michel NADIN donnera lecture des comptes.

1) Rapport moral 2024

→ Feu de Saint Jean : 22 juin 2024

La pluie était au rendez-vous, et jusqu'à 19 heures nous étions stressés car peu de gens étaient là, vers vingt heures le temps est devenu plus clément et les visiteurs de retour, la soirée réussie, ouf !!!

Comme à l'accoutumé, de nombreux jeux mis en place ont fait le bonheur de tous les enfants. Le stand restauration, la buvette était animée, ainsi que le stand de crêpe.

Un concours de tir à la carabine a fait la joie des petits et des grands.

A partir de 19h30, le groupe TOP RIVIERA a créé une ambiance festive, et le public venu nombreux a apprécié les reprises des années 80.

Bien sûr à la nuit tombée, le feu de la Saint Jean attira tous les regards, en prémices au feu d'artifice offert par la municipalité.

Grand merci à l'ensemble des bénévoles.

→ Section Loisirs du Comité des Fêtes :

Les cours ont lieu de septembre à juin avec une année 2024 où la fréquentation est stable.

Zumba : Animation adaptée à la période et orientée vers le physique, merci à Guillaume. 14 inscrits.

Country Line Dance : Les cours sont suspendus, Nadine Perchiot ayant des ennuis de santé, et la fréquentation à la baisse.

Une réflexion est ouverte pour ouvrir des cours de Yoga.

→ Fête de la châtaigne : 19 octobre 2024

La 43^{ème} fête de la Châtaigne de Diges, sera marquée par une période instable sur le plan de la météo, ayant donnée de forte pluie et par conséquence des parkings détrempés, entraînant de nombreuses voitures bloquées, obligeant les visiteurs à stationner le long des routes. Les bénévoles dédiés à l'accueil et au stationnement n'ont pas chômé ! Malgré cela plus, de 10 000 visiteurs ont profité de la journée pour visiter l'ensemble des stands et expositions proposés.

Les nombreux bénévoles du Comité des Fêtes ont tenu les stands des châtaignes, du boudin, du jus de pommes, du vin de noix, des produits dérivés de la châtaigne et bien sûr crêpes, restauration et buvette. De nombreux stands artisanaux et des produits de nos terroirs complètent l'offre.

L'animation de notre fête :

- Expositions : le lavage du linge à travers le temps, motos anciennes, engins agricoles et voitures anciennes.

- Groupes musicaux avec BRS, et ON SHOT, les associations de la commune de Diges.
- Exposition à l'église : artistes peintres et céramistes ont présenté des œuvres uniques, le club de photos Auxerrois est venu avec un thème libre : vie du monde. Le vernissage qui a eu lieu le vendredi précédent la fête de la châtaigne a réuni plus cent personnes.

Cette journée, les précédentes, et les suivantes se sont déroulées grâce à l'ensemble des bénévoles de Diges, mais aussi des communes environnantes, qui ont donné sans compter. Merci à toutes et à tous.

→ **Repas-dinatoire : 15 novembre 2024**

Soixante-dix-sept bénévoles actifs et conjoints se sont rassemblés pour apprécier les résultats de notre 43ème fête de la châtaigne et « faire la fête » dans la joie et la bonne humeur autour du repas de l'amitié, dans une ambiance musicale. Soixante-dix cartes d'adhérents ont été vendues lors de cette soirée, cette carte donne le droit de vote lors de l'assemblée générale, son prix : deux euros.

Remerciements

- A tous les bénévoles qui ont participé à la préparation, décoration et à l'organisation de ces manifestations, sans ménager leurs efforts qui furent nombreux. Ceux qui ont aidé à l'entretien et transformation des matériels, à la mise en place des dispositifs de sécurité...
- Aux associations de DIGES, PARLY, OUANNE, POURRAIN, aux propriétaires des champs, terrains et cours prêtés pour les parkings et expositions.
- Aux employés municipaux pour leur aide et initiative pour préparer ces festivités.
- Aux personnes qui ont permis de sortir les véhicules des parkings, et plus particulièrement à Mr Gauthier de Varennes.
- A la municipalité pour le superbe feu d'artifice de la Saint JEAN, aux secrétaires de la mairie pour leur implication et leur disponibilité....
- Aux membres du conseil et du bureau pour leur dévouement et à leur conjoint pour leur patience.

Merci à tous pour la bonne entente et le travail en commun.

2) Rapport financier 2024 :

Présentation en séance par le trésorier.

Dons 2024 :

Ecole : 2 500 €

VTT : 1000 €

AJD : 1000 €

FC DIGES-POURRAIN : 1000 €

Résultats Loisirs 2023 :

Charges = 1.733.48 €

Produits = 970.00 €

Résultats d'exploitation – 763.48 €

RESULTATS 2024

	<u>CHARGES</u>	<u>PRODUITS</u>
<u>Manifestations</u>		
Saint Jean	4 501.27	5 559.57
Fête de la châtaigne	29.455.62	40.707.87
Concert juin 2024	600.00	-
Repas bénévoles	2 078.85	-
Sous-Total	36.035.74	46.267.44
<u>Frais généraux</u>		
Administratif	205.01	
Réunions	340.33	
Assurance	404.34	
Adhésions		143,00
Sous-Total	949.68	143,00
Dons internes		
Dons externes		,
Sous-Total	-	,00
Résultat brut d'exploitation 2024		9.425.02
Investissements	4 230,00	
Intérêts livret association		1 521.55
Variation de stock		
Produits N-1		
Dons externes	5.500,00	
Sous-Total	9 730.00	1 521.55
Charges N-1		
Location matériel		0,00
Vente matériel		0,00
Produits N-1		0,00
Sous-Total	-	0,00
Total Général	46.715.42	47.931.99
Résultat d'exploitation global 2024		1.216.57

Les rapports « moral et financiers » sont approuvés à l'unanimité.

3) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Les membres sortants sont BOURGEOIS Jocelyne, NADIN Michel, VANDAELE Marie Josée, VANDAELE Jean Luc, MAILLAUX Michel rééligibles pour un mandat de trois ans.

Une démission a eu lieu courant 2024 et une personne se présente, Ludivine GADET.

Les membres sortants renouvellent leur mandat.

Les membres sont réélus dans leur mandat d'Administrateur et Ludivine GADET est élue nouveau membre du Conseil d'Administration

4) Prévisionnel 2025 :

- **Dons** : Les membres du Conseil, fidèles à leur engagement de partage avec les associations qui animent et encadrent les enfants, et à l'école de la commune de DIGES, ont attribué 3 800.00 € répartis comme suit :

Associations :

- 600 € au Club VTT CYCLO Diges-Puisaye pour l'équipement des enfants licenciés.
- 600 € au Club de Foot Diges-Pourrain
- 600 € à l'AJD (Association des Jeunes de Diges)

Ecole :

- 2 000 € pour financer des sorties scolaires : cinéma, théâtre, découverte du patrimoine

- **Investissements** :

Trois barnums pour stand boulangerie place de la mairie

Une friteuse de 40 litres en deux bacs.

Du matériel électrique, tableau église, néons

Banderoles d'annonces fête de la châtaigne

Grilloir à Châtaignes circulaire motorisé

Manges-debout diamètres 0.60 et 0.80

TPE sur android

Tréteaux

Bain marie (viande kebab)

Percolateur

5) Festivités 2025 :

Feu de la Saint Jean : Samedi 21 juin 2025, au stade, avec « Soul'Air ».

Fête de la Châtaigne : Samedi 18 octobre 2025

Bilan de la fête et Repas des bénévoles : Vendredi 21 novembre 2025 à 19h00, salle Marie Noël.

6) Questions diverses :

- Cours de Yoga : il est souhaitable de faire payer au trimestre pour que les gens se sentent engager avec possibilité de faire 3 chèques pour l'année encaissables au trimestre.
- Stand de tir à la St Jean : prévoir plus de protection en cas de forte pluie.

Un bénévole remercie infiniment le Président et les membres du bureau pour leur dévouement et leur accueil lors des manifestations.

La parole est donnée à Monsieur le Maire :

« C'est toujours avec beaucoup d'agrément que je participe à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes. Celui-ci est bien géré avec des bénévoles qui ont le sens des responsabilités avec les membres de bureau qui s'occupent très bien de ce comité. Au sein du comité, membres du bureau et bénévoles, vous savez entretenir une bonne ambiance. Lors du dernier Conseil d'Administration, une réflexion est en cours pour faire entrer plus de jeunes au sein de celui-ci. La bonne entente se cultive et vous savez très bien le faire. Bravo et bon vent à vous. »

La séance est levée à 20h45

Origine de Mardi Gras :

Le mardi gras vient d'une pratique religieuse chrétienne, qui consistait à s'amuser et à manger « gras » avant le Carême, période de 40 jours de jeûne et d'abstinence précédant Pâques. Le Carême démarrant toujours le mercredi des cendres, le jour gras est le jour qui précède, donc le mardi gras.



Le Mardi Gras au Moyen Âge

À l'époque médiévale, l'année débutait traditionnellement en Mars avec le réveil de la nature à la fin de l'hiver et l'allongement des jours. Cette période de transition était synonyme de chaos. Ce tumulte était symbolisé par des joutes organisées entre les représentants de l'Hiver et ceux du Printemps.

Invariablement le Printemps l'emportait. La figure de l'Hiver était alors transportée en cortège puis mise à mort. Cette fête païenne, au premier abord violente, a, en fin de compte, donné lieu à plusieurs de nos festivités. Cette coutume se retrouve, par exemple, de nos jours dans le traditionnel procès et bûcher de sa « Majesté Carnaval ».

BEIGNETS DE CARNAVAL

½ citron non traité
¼ de sachet de levure
2 œufs
250 gr de farine

1 pincée de sucre en poudre
2 c. à café d'eau de fleur d'oranger
sucre glace
100 gr de beurre

Sortez le beurre à l'avance du réfrigérateur pour qu'il soit mou.

Râpez très finement le zeste du 1/2 citron. Réservez. Dans un saladier, mélangez la farine et 1 pincée de sucre en poudre. Ajoutez la levure et mélangez bien. Incorporez les œufs un par un. Ajoutez le beurre mou, le zeste de citron et la fleur d'oranger. Pétrissez du bout des doigts jusqu'à obtenir une pâte bien homogène. Mettez au frais au moins 1 heure (si possible une nuit).

Faites chauffer l'huile de tournesol dans une friteuse à 180 °C.

Abaissez la pâte très finement au rouleau. À l'aide d'une roulette cannelée en bois, découpez la pâte en rectangles de 10 x 5 cm. Incisez-les au milieu sur 3 cm et faites passer une extrémité par la fente afin d'obtenir une sorte de nœud.

Lorsque l'huile est à bonne température, plongez-y les morceaux de pâte par petites quantités. Dès que les beignets remontent à la surface et prennent une belle couleur blond doré, sortez-les et posez-les sur du papier absorbant.

Poudrez les beignets de sucre glace et servez froid.

Astuce

Vous pouvez remplacer le sucre glace par un coulis de fruits rouges ou exotiques.





Entretiens et Réparations motoculture à domicile

- *Tondeuses/Tracteurs tondeuses
- *tronçonneuses
- *Taille-haies
- *Motoculteurs
- *Débroussailluse...

ROGER Charly

Mail: cr.motoculture89@gmail.com

Tel: 07.49.67.17.57

Siret: 98389134200013



ACTIV'UNA
PUISAYE-FORTERRE



Bricolage, Champignons, Coulange-la-Vivresse
Coulange-sur-Yonne, Courson, Saint-Fargeau
Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy



Services d'Aide au Maintien à Domicile

8 rue du Pont Capureau 89130 TOUCY

03.86.74.92.80

activunapuisayeforterre@outlook.fr

M.R Multi-Services

Morainville Richard
SIRET 900791898 00019

Homme toutes mains
Morainvillerichard@gmail.com



Travaux int et ext, études toutes propositions

2 rue des cormiers 89240 DIGES
06 15 03 57 76

Vêtements, Chaussures et Accessoires Votre Showroom

TELLE
Qu'elles



TELLE qu'elles



telle_qu_elles

tellequelles.shop@gmail.com

Christelle BUCHEZ GRACY - 28 rue des Glycines - 89240 DIGES
Tél: 06.66.39.81.23

GROUPE 123
immo.com

RAPIDE
EFFICACE
DYNAMIQUE
AU BON PRIX
EN TOUTE SECURITE

FNAIM

www.groupe123immo.com
aploigny@groupe123immo.com
17, place de la liberté - 89380 APPOIGNY
03 86 18 01 01

Votre conseiller :
Julie BARBIER
07 65 50 11 48



MECANIQUE A DOMICILE

Toujours à votre service

- Entretien périodique
- Montage/Equilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : jmbdom89@outlook.com

N°06.20.73.94.80

Mr BRUN
Jimmy

3 Lieu dit Les
Beaufumés
89560
Ouanne

TOURNIER JEAN-PAUL
PEINTURE- PAPIERS PEINT



15, CHEMIN DES DEUX PUIITS
VOLVENT - 89240 DIGES
TEL : 03.86.41.17.35
06.13.22.72.75

PEINTURE
DECORATION
REVETEMENT
DE SOL & MURS
VITRERIE



Neuf & Rénovation

89240 DIGES - Tél. 06 85 20 86 43

courtyllat.freres@gmail.com

MAÇONNERIE

TERRASSEMENT

AMENAGEMENT
INT / EXT



Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation
Enduit, Carrelage, Faïence
Couverture, Zinguerie
Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES
06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89
sarlabp@sfr.fr
www.artbatimentetpatrimoine.fr



ilfrid SWARTVAGHER

RENOVATION ET AMENAGEMENTS

en bois et matériaux naturels
intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71
wilfrid.swartvagher@gmail.com

RENAUDAT VINCENT



Plomberie
Chauffage
Zinguerie

Neuf
&
Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage

4 Le Colombier 89240 DIGES
Tél/Fax : 03 86 41 28 28
Siret 448 887 190 000 16



LUDO SERVICES

A la MAISON INTÉRIEURE
et Extérieur

Le Petit travaux de
jardinage
LE PETIT TRAVAUX
DE BRICOLAGE

SIRET 792.543.662

Tel:06.40.92.69.76

tudoservices89240@gmail.com

89240 POURRAIN

services à
la maison
50%
de réduction
sur les travaux
et services

AMBULANCE - VSL - TAXI

ST CHRISTOPHE

03 86 41 51 09

89560 COURSON-
LES-CARRIÈRES

TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne